



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**

**AVENANT N°2 AU MARCHE AO2019-01
ACCORD CADRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE BENNES POUR
LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**LOT 2 ACQUISITION DE MINI BENNE DE COLLECTE DES DECHETS A
COMPACTION DE 5M3 DE VOLUME SUR UN CHASSIS DE 3,5 ET 4,5
TONNES**

DU 7 Août 2019

Entre :

La Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles
sise 23 avenue des Joncades Basses 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Représentée par son Président, Monsieur Hervé CHERUBINI, habilité par la délibération n°, en date du

d'une part,

et,

La Société PB ENVIRONNEMENT
Domiciliée 37 Avenue Jean Monnet, 13410 Lambesc
N°SIRET : 48183313500017

représentée par Monsieur BLAISE Etienne, Président., dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Le présent avenant comporte 5 feuillets numérotés de 1 à 5.

Etant préalablement exposé que :

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'Article L2124-2 du code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Il s'agit d'un accord-cadre au sens de l'article L. 2125-1 1° du code de la commande publique et conclu avec un opérateur économique.

L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R. 2162-13 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre se décompose en deux lots :

- Lot n°1 : acquisition et livraison de bennes de collecte des déchets ménagers (19 tonnes et 26 tonnes pour des volumes de 14m³ à 20m³)
- Lot n°2 : acquisition de mini benne de collecte des déchets à compaction de 5m³ de volume sur un châssis de 3,5 et 4,5 tonnes

L'accord-cadre est passé pour une durée de 48 mois à compter de sa notification.

Ce lot n°2 a été conclu avec la société PB ENVIRONNEMENT (13410 LAMBESC) sur la base des seuils de commandes suivants :

quantité minimum : 1

quantité maximum : 5

Un avenant n°1 a été pris afin de prendre en compte la fin de production et de commercialisation du Châssis Nissan T 400 prévu pour la référence n°1 du Camion Mini-Benne d'environ 5M³ sur châssis 3,5T CITANEA trémie haute sur châssis NT400.

Enfin, il est devenu nécessaire de prendre un nouvel avenant afin d'acter l'augmentation des prix unitaires qui s'explique d'une part par l'obligation des concepteurs/fournisseurs de mettre en conformité les biens et équipements, objet du présent marché à la norme EURO 6 « step E » et modifiant ainsi les fiches techniques des biens et équipements. Et d'autre part, prendre en compte les évolutions du coût de l'acier sur le marché concurrentiel dans le contexte économique actuel.

Si, toutefois l'article 2.2 du CCAP prévoit l'application d'une révision des prix, sur la base du tarif ou du barème du constructeur fournis par le titulaire au 1^{er} janvier 2022 ; l'incidence des nouvelles normes écologiques conduisent à modifier les fiches techniques des fournitures référencées et contractuelles, nécessitant de procéder à un avenant.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - PRESTATIONS ET PRIX NOUVEAUX

Par courriel en date du 22 décembre 2021, le titulaire du marché PB ENVIRONNEMENT transmet à la Communauté de Communes, les prix unitaires révisés du BPU, sur la base des nouveaux prix fournisseurs. Une demande de justificatifs complémentaires a été transmise à l'entreprise.

Cette hausse des prix du BPU s'expliquent en partie par la mise en conformité des véhicules et équipements à la dernière norme écologique Norme Euro 6 "step E" qui est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette norme impose la modification de certaines

caractéristiques des produits de l'accord-cadre notamment l'échappement sur le châssis et les feux du véhicule.

Par ailleurs, le contexte économique actuel, se caractérise par une hausse significative des matières premières dont l'acier (prix ayant augmenté de 50% depuis début 2021).

Par conséquent, les prix unitaires sont modifiés comme suit :

Nature de l'opération	Unité	Prix unitaire (€HT) du marché initial	Prix unitaire (€HT) après avenant 1 (juillet 2021)	Prix unitaire (€HT) après avenant 2 (Norme EURO6 STEP E + conjoncture)
Fourniture et livraison d'une MINI BOM de volume d'environ 5M3 sur châssis 3,5T (y compris Formation de mise en route à la réception) En juillet modification de la référence pour une mini-benne citanea avec Châssis FUSO Canter 3S13	unité	64 104,00€	71 640,00€	78 281,34€ (dont 550€ de frais de carte grise sans TVA)
Fourniture et livraison d'une MINI BOM de volume d'environ 5M3 sur châssis 4,5T (y compris Formation de mise en route à la réception)	unité	74 500,00€	74 500,00€	87 901,34€ (dont 550€ de frais de carte grise sans TVA)
Formation stage technique (2 jours)	forfait	INCLUDE	INCLUDE	INCLUDE

Le présent avenant est pris en application de l'article R2194-8 du code de la commande publique.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Bordereau des prix unitaire est modifié conformément à l'article 1 du présent avenant.

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

L'accord-cadre à bons de commande comprend des seuils minimums maximums en quantités : seuil minimum de 1 ; seuil maximum de 5.

Ces seuils demeurent inchangés.

Aussi, afin d'apprécier l'impact de ce prix nouveau sur l'économie du marché, la variation des prix ainsi qu'un comparatif du coût d'acquisition de 5 mini-benne 3,5t a été établi comme suit :

Le montant estimatif de commande (DQE) pour l'acquisition de 5 bennes pour toute la durée de l'accord-cadre sur la base du prix unitaire du camion mini-benne CITANEA avec Châssis NISSAN 3,5T à 64 104€ HT l'unité est de 320 520€ HT

Le montant estimatif de commande (DQE) pour l'acquisition de 5 bennes pour toute la durée de l'accord-cadre avec pour base :

- Le coût d'acquisition des 2 acquisitions de CHASSIS NISSAN 3,5T de 2019 et 2020
- Le coût d'acquisition prévisionnel de deux mini-bennes sur la base du prix unitaire nouveau Mini-benne CITANEA avec CHASSIS 3,5T FUSO Canter 3S13 à 71 640€ HT l'unité (suite à avenant n°1)
- Le coût d'acquisition prévisionnel d'une mini-benne sur la base du prix unitaire Mini-benne CITANEA avec CHASSIS 3,5T FUSO Canter 3S13 (avenant n°2) : 78 281,34€ HT l'unité.

Ainsi le montant total estimatif est le suivant : 349 311 € HT

Par conséquent, l'incidence prévisionnelle de ce prix nouveau dans le montant estimatif de l'accord-cadre est de **+9,13%**. Cet avenant n°2 par rapport à l'avenant n°1, représente une variation de +1,94%.

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPÉCIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A ,

le

A ,

le

Mention manuscrite « lu et
approuvé »
(signature et cachet de la société)

Le Président

Hervé CHERUBINI